

SEANCE DU 05 AVRIL 2019

L'an deux mille dix-neuf, le cinq avril à dix-neuf heures.

Le Conseil Municipal de la Commune de POUZY-MESANGY, convoqué le 1^{er} avril 2019, s'est réuni dans la salle de la Mairie et des délibérations.

Présents Tout le Conseil Municipal, sauf Messieurs Michel CHARDONNEREAU, PHELOUZAT Nicolas et Madame LIMBERT Charlotte, excusés.

Madame Sylvie BEBIN été élu Secrétaire.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Compte de Gestion Communal 2018

Réuni sous la présidence de Monsieur VIRLOGEUX Alain, Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, déclare que le Compte de Gestion dressé pour l'Exercice 2018 par Madame CHARBON Monique, Comptable, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelant ni observation, ni réserve est adopté à l'unanimité.

Le résultat de clôture fait apparaître un excédent global de 85.539,44 €.

Compte Administratif Communal 2018

Réuni sous la présidence de Monsieur BOIRAT Steve, élu Président de séance, en application de l'Article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal délibérant sur le Compte Administratif de l'Exercice 2018 dressé par Monsieur VIRLOGEUX Alain, Maire, qui s'est retiré au moment du vote, après s'être fait présenter le Budget et les décisions modificatives dudit exercice :

- 1) Donne acte à Monsieur le Maire de la présentation faite du Compte Administratif,
- 2) Constate, que la Comptabilité, les identités de valeurs avec les indications du Compte de Gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- 3) Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,
- 4) Arrête les résultats tels que définis dans le Compte Administratif.

Sur le Compte Administratif figurent les résultats du vote et sont apposées les signatures des adjoints et conseillers présents.

Le Compte Administratif 2018 présente un excédent d'Investissement de 13.100,60 € et un excédent de Fonctionnement de 72.438,84 €.

Affectation du Résultat Communal 2018

Le Conseil Municipal statuant sur l'affectation du résultat de Fonctionnement de l'Exercice 2018, constate un excédent de l'exercice de 67.870,71 €, un excédent antérieur reporté de 4.568,13 €, donnant un excédent de Fonctionnement cumulé de 72.438,84 €.

Le résultat de clôture d'Investissement 2018 donne un excédent de 13.100,60 € et un déficit de Restes à Réaliser de 22.380,53 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal affecte :



9.279,93 € au compte 1068 (Affectation complémentaire en réserve),
13.100,60 € au compte 001 (Excédent d'Investissement reporté),
63.158,91 € (72.438,84 € - 9.279,93 €) au compte 002 (Résultat de Fonctionnement Reporté).

Vote des trois taxes directes locales 2019 Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote les taux des trois taxes directes locales comme suit (sans changement) :

T.H. : 14,80 %,
F.B. : 13,80 %,
F.N.B. : 38,26 %,

donnant un produit fiscal attendu de 139.662 €.

Comme l'année passée, 25.277 € seront prélevés sur le budget communal au titre de la Garantie Individuelle de Ressources (GIR), qui correspond à une solidarité financière obligatoire entre collectivités locales.

Budget communal 2019 Le Budget 2019, soumis à l'approbation du Conseil Municipal par Monsieur le Maire, est voté à l'unanimité.

Il s'élève tant en Dépenses qu'en Recettes à 468.335,91 € pour la Section de Fonctionnement et 298.603,52 € pour la Section d'Investissement.

**Mini-stade,
 Mise aux normes
 des vestiaires du
 stade,
 Réfection de la
 toiture de la mairie**

Afin de financer en section d'Investissement les programmes suivants :

- Création d'un mini-stade,
- Mise aux normes des vestiaires du stade,
- Réfection de la toiture de la mairie,

**Emprunt de
 33.340,00 €
 et
 Crédit Relais de
 160.034,00 €
 auprès du CACF**

le Conseil Municipal donne un avis favorable aux offres établies par le CREDIT AGRICOLE CENTRE FRANCE, détaillée ci-dessous :

- Prêt de 33.340,00 € sur une durée de 10 ans au taux fixe de 0,88 % (échéances annuelles).
- Crédit Relais de 160.034,00 € sur une durée de 2 ans au taux fixe de 0,35 % (échéances annuelles).

Le Conseil Municipal autorise le Maire à signer les contrats de prêt et crédit relais correspondants.

**SYNDICAT
 INTERCOMMUNAL
 DE CREATION ET
 D'ENTRETIEN DES
 CHEMINS DES
 COMMUNES DE LA
 REGION DE
 BOURBON-
 L'ARCHAMB.**

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que les travaux de fauchage, broyage (du 1^{er} octobre au 31 mars), petit entretien sur voies non revêtues, sur la voirie communale et rurale sont exécutés par la Commune par ses moyens propres, alors que ces travaux relèvent de la compétence du SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE CREATION ET D'ENTRETIEN DES CHEMINS DES COMMUNES DE LA REGION DE BOURBON-L'ARCHAMBAULT à YGRANDE.

L'Article L. 5721-9 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que ce type d'intervention, réalisé dans l'intérêt d'une bonne organisation des services, relève d'une mise à disposition d'une partie de service de la commune au bénéfice du syndicat intercommunal.

**Convention de mise
 à disposition de**

services
Les modalités de cette mise à disposition doivent être fixées par convention entre la commune et le syndicat.

Le Maire présente alors au Conseil Municipal le projet de convention proposé par le syndicat intercommunal en date du 27 mars dernier.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'approuver le projet de convention et autorise le Maire à la signer.

Questions diverses Monsieur le Maire, suite à la dernière élection municipale, fait part au Conseil de félicitations reçues de Messieurs les Sénateurs, de Monsieur le Président de MOULINS COMMUNAUTE et de Monsieur le Président de l'ASSOCIATION DES MAIRES.

A l'occasion de la prochaine Commémoration du 8 mai 1945, Monsieur le Maire fait part au Conseil qu'un hommage sera rendu à l'ancien Maire, Nicolas THOLLET, au cimetière de SOUVIGNY à 9 H 30. Le rendez-vous pour la Commémoration à POUZY sera comme à l'habitude à 10 H 30.

